

**Département  
Des ARDENNES**

=====

**ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES**

-----

**Conseillers de la Communauté  
en exercice : 44**

**EFFECTIF LEGAL : 44**

-----

**Certifié affiché à la porte de la  
Maison de la Communauté  
Le 11.06.2025  
Convocation faite  
Le 28.05.2025**

**Délibération  
N°2025-06-121**

**Versement d'une subvention  
prévisionnelle d'équilibre  
du CISARM : approbation  
et fixation du montant  
et autorisation au Président  
de signer la convention  
(annexe)**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET  
des ARDENNES du 08.10.2019**

-----

## **EXTRAIT**

**du registre des délibérations du Conseil de  
Communauté Ardenne rives de Meuse**

-----

**Séance du 03 juin 2025**

-----

L'an deux mille vingt-cinq, et le mardi trois juin à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans une salle de la Maison de la Communauté, en session ordinaire de 2025, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

**Étaient présents :** MM. Fabien PRIGNON, Hervé FRANCOTTE (à partir du point n°2025-06-103), Jean-Marie BARREDA, M<sup>me</sup> Virginie ROGISSART, MM. Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT, M. Robert ITUCCI, M<sup>me</sup> Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M<sup>me</sup> Jennifer PECHEUX, M. Gérard DELATTE, M<sup>me</sup> Frédérique CHABOT, M. Dominique HAMAIDE, M<sup>me</sup> Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M<sup>mes</sup> Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Sébastien PAULET, Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, Daniel DURBECQ, M<sup>mes</sup> Brigitte DUMON, Evelyne LAHAYE, MM. Gérald GIULIANI, Jacky DEVIN, Jean-Pol DEVRESSE, M<sup>mes</sup> Sandrine BOURGEOIS, Angéline COURTOIS.

**Absents excusés :** MM. Richard CHRISMENT (pouvoir à M. Daniel DURBECQ), Hervé FRANCOTTE (jusqu'à l'approbation du compte-rendu du 19 mars 2025), Richard DEBOWSKI (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), André ESCOBAR (pouvoir à M. Mathieu SONNET), M<sup>me</sup> Magali CAPLET (pouvoir à M<sup>me</sup> Liliane PASSEFORT), MM. Eric GUERINY, Antoine DI CARLO (pouvoir à M<sup>me</sup> Isabelle FABRE), Jean GUION, M<sup>mes</sup> Laure BARBE, Laetitia COMPAGNON, MM. Fabien BONFILS, Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M<sup>me</sup> Angéline COURTOIS).

M. Mathieu SONNET, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

**Le quorum étant atteint, le Conseil de Communauté peut valablement délibérer.**

Considérant que le CISARM est un service public administratif, lequel admet la possibilité, pour la collectivité mère, de verser une subvention d'équilibre chaque année,

Vu les délibérations du CISARM n°2025-04-004 et n°2025-04-006 approuvant le CA 2024 et le BP 2025, la délibération n°2025-04-007 du 23 avril 2025 du CISARM approuvant la subvention d'équilibre de la Communauté d'un montant de 275 679,27 €,

Entendu l'exposé du Président proposer de verser une subvention d'équilibre au CISARM chaque année, dont le montant peut varier, que le montant définitif de la subvention sera fixé après le vote du CA du CISARM de l'année concernée,

Considérant que le versement de cette subvention d'équilibre fera l'objet de contrôle et de vérification, et pourra faire l'objet d'un remboursement au CISARM en cas de trop-perçu,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- \* **approuve** le principe d'équilibrer le budget du CISARM chaque année via une convention financière,
- \* **fixe** le montant de la subvention d'équilibre prévisionnelle pour l'année 2025 à 275 679,27 €,
- \* **approuve** la convention financière ci-annexée,
- \* **donne délégation** au Président pour la signer.

Pour extrait conforme

Le Président  
Bernard DEKENS

